



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/49/209  
1er juillet 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Quarante-neuvième session  
Point 55 b) de l'ordre du jour de  
la liste préliminaire\*

### RÉDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES

#### Transparence des dépenses militaires

#### Rapport du Secrétaire général

#### TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	2
II. RÉPONSES REÇUES DES GOUVERNEMENTS . . . . .	2
Bulgarie . . . . .	2
Éthiopie . . . . .	2
Finlande . . . . .	3

---

\* A/49/50/Rev.1.

## I. INTRODUCTION

1. À sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 48/62 du 16 décembre 1993, intitulée "Réduction des budgets militaires : transparence des dépenses militaires", dans laquelle elle a demandé à tous les États Membres d'appliquer le système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires qu'elle a approuvé. Elle a également prié le Secrétaire général de demander l'avis des États Membres sur les moyens de renforcer le système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa quarante-neuvième session.
2. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général a, dans une note verbale datée du 28 février 1993, invité les gouvernements des États Membres à lui présenter leurs vues à ce sujet avant le 31 mai 1994.
3. À ce jour, le Secrétaire général a reçu des réponses de la Bulgarie et de l'Éthiopie.

## II. RÉPONSES REÇUES DES GOUVERNEMENTS

### BULGARIE

[Original : anglais]  
[10 juin 1994]

1. La République de Bulgarie applique régulièrement le système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires que l'Assemblée générale a adopté. En avril 1994, conformément à la résolution 40/91 B de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1985, le Gouvernement bulgare a adressé au Secrétaire général, en utilisant le système d'établissement des rapports des Nations Unies, un rapport sur ses dépenses militaires pour l'exercice 1993.
2. Le stade atteint dans l'élaboration du mécanisme de comptabilisation des dépenses militaires par type de coût ainsi que certaines considérations liées à la structure de l'armée bulgare n'incitent pas à accepter les propositions de certains États Membres relatives à l'établissement de rapports sur les dépenses effectives, prévu lors des consultations de 1993.

### ÉTHIOPIE

[Original : anglais]  
[4 mai 1994]

1. Il convient de rappeler que l'Éthiopie affectait sous l'ancien régime des milliards de dollars à l'achat d'armements. Plus de 50 % du budget national était consacré à la défense. Cependant la situation a radicalement changé du fait que la paix règne dans le pays et que ce dernier s'emploie activement à relever l'économie. Les dépenses militaires ne représentent depuis trois ans qu'un peu plus de 10 % du budget national.

/...

2. En outre, le pays n'a pas importé d'armes après la chute de l'ancien régime. Il ne possède actuellement que les armes achetées par l'ancien Gouvernement, dont la majeure partie est maintenant de la ferraille et par conséquent dépourvue d'utilité. L'Éthiopie ne conserve le reste qu'à des fins défensives.

3. Le Gouvernement de transition aimerait à cet égard réaffirmer qu'il reste à la disposition du Secrétaire général pour toute autre information.

FINLANDE

[Original : anglais]  
[22 juin 1994]

1. La Finlande applique le système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires depuis qu'il a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous rappelons également que les membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) sont convenus d'un système d'établissement de rapports sur leurs dépenses militaires qui s'inspire du système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés. Il s'avère que les informations tirées de ces deux systèmes répondent assez bien aux besoins de la Finlande.

2. Si tous les États Membres appliquaient intégralement les principes convenus, on pourrait considérer que le système actuel des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés est efficace et fournit suffisamment d'informations. On pourrait remédier à certaines imperfections qui ont été décelées dans le système actuel en y incluant un mécanisme de vérification simple. Il pourrait s'agir d'un mécanisme similaire à celui que la CSCE utilise dans son système de rapports qui permet aux autres États Membres de demander des renseignements et des précisions supplémentaires sur les informations fournies. Les questions et les réponses pourraient être communiquées à tous les États Membres. À notre avis cette méthode permettrait non seulement de renforcer le système d'établissement de rapports et d'élargir la participation à ce système mais également de favoriser la franchise et la transparence en ce qui concerne les dépenses militaires et d'intensifier le courant d'informations objectives sur les questions militaires en général.

-----